

Convocations transmises par voie dématérialisée le 16 février 2022

ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Anne BLUTEAU, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Maria LEPINE, Catherine REYNAUD, Cathy SAVOUREY ; et Messieurs Thierry CHAILLOUX, Gérard DAVIET, Michel GILLOT, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET, Régis SALIC.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Madame Marie-Annette BERGEOT, Sylvia GAURIER ; et Messieurs Fabien BARREAU, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames Pascale DEVALLEE, Brigitte PINEAU, Axelle TREHIN ; et Messieurs Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Olivier VIEMONT.

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Frédérique BARBIER, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Nathalie SAVATON, Alice WANNERROY ; et Messieurs Christophe BOULANGER, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Christian GATARD, Jean-Patrick GILLE, Pierre-Alexandre MOREAU, Bertrand RENAUD, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames Isabelle DELACOTE, Sylvie GINER, Sylvie TESSIER ; et Messieurs Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane DE COLBERT, Laurent RICHARD.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Messieurs Jannick ALARY, Gilles AUGEREAU, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Nicolas TOKER.

POUVOIRS :

- Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD
- Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Catherine REYNAUD
- Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND
- Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Laurent RAYMOND
- Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Maria LEPINE
- Philippe CLEMOT a donné pouvoir à Benoist PIERRE
- Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY
- Isabelle DELACOTE a donné pouvoir à Marie-Annette BERGEOT

- Gilles AUGEREAU a donné pouvoir à Jean-François CESSAC
- Claude GARCERA-TRIAY a donné pouvoir à Franck Vincent MORETTE
- Sylvie GINER a donné pouvoir à Eric LOIZON

22/03/06 – MONTANT 2022 DE LA COTISATION DES MEMBRES DU SYNDICAT

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'article 8 des statuts du SMAT dispose que les recettes du Syndicat Mixte comprennent :

1. Les contributions financières de ses membres, au prorata de leur population respective.
2. Les subventions qui pourront être obtenues auprès de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Centre et du Département d'Indre-et-Loire.
3. Les subventions et recettes diverses.

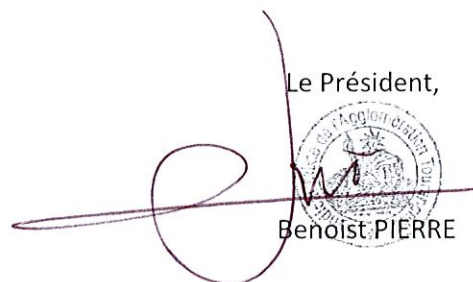
Au vu des orientations budgétaires et compte-tenu de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 présentée au compte administratif approuvé en séance, le montant de la contribution des membres du Syndicat pour l'année 2022 est fixé à 0,48 € par habitant afin d'équilibrer le budget primitif pour cet exercice.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-19,

- **FIXE**, pour l'année 2022, à 0,48 € par habitant la contribution des membres du Syndicat.

Le Président,

Benoist PIERRE